

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 117 (1991)
Heft: 10

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Concours

Organisateur	Sujet CP: concours de projet CI: concours d'idées	Conditions d'admission	Date de reddition (Retrait de la documentation)	IAS N° Page
Bourgeoisie de Delémont/JU	Aménagement et construction du secteur «Cras-des-Fourches», CP	Architectes inscrits au Registre professionnel cantonal des bureaux d'architectes et d'ingénieurs, d'origine jurassienne établis à l'extérieur du canton (dipl. EPF ou ETS, REG A ou B), étudiants du canton du Jura en année terminale d'une EPF ou d'une ETS	7 juin 91 (dès le 11 fév. 91)	7/91 B 54
Municipalité d'Yverdon-les-Bains	Centre sportif communal «Aux Iles», Yverdon-les-Bains, CP	Architectes reconnus par le Conseil d'Etat vaudois domiciliés ou établis dans le canton au moins depuis le 1 ^{er} janvier 1990	2 sept. 91	6/91 B 46
Canton de Thurgovie, ville de Frauenfeld, CFF, PTT, chemin de fer Frauenfeld-Wil	Aménagement de la zone de la gare, CI	Professionnels domiciliés ou établis dans le canton de Thurgovie au moins depuis le 1 ^{er} janvier 1989 ou originaires du canton	6 sept. 91 (30 avril 91)	
Département cantonal des travaux publics de Zoug	Centre administratif cantonal, Zoug, CP	Architectes domiciliés ou établis dans le canton de Zoug au moins depuis le 1 ^{er} janvier 1990 ou originaires du canton	20 sept. 91 (17 mars 91)	
Délégation de la gare d'Aarau	Lotissement du quartier de la gare d'Aarau, CI + CP	Architectes originaires du canton d'Argovie ou établis ou domiciliés au moins depuis le 1 ^{er} janvier 1990 dans le canton ou dans les districts soleurois voisins	30 sept. 91 (25 avril 91)	

Nouveaux dans cette liste

SIA	Page de couverture du 700 ^e de IAS, CP	Ingénieurs et architectes SIA des cantons de Genève, Vaud, Valais, Fribourg, Neuchâtel et Jura	30 mai 91	10/91 Encart
Etat du Valais	Collège «Spiritus sanctus» à Brigue, CP	Architectes domiciliés ou établis au moins depuis le 1 ^{er} janvier 1991 dans le canton du Valais ou originaires de ce canton, inscrits au REG A ou B, ou au Registre professionnel cantonal, ou détenteurs d'un diplôme EPF ou ETS	15 juillet 91 (immédiate!)	
Fondation Brühlgut pour handicapés	Immeubles polyvalents Hardau, Winterthour, CP	Architectes domiciliés ou établis au moins depuis le 1 ^{er} janvier 1989 dans le district de Winterthour ou originaires de ce district	27 sept. 91	
Cintus II	Utilisation de nouvelles technologies dans l'habitat social, CI	Architectes affiliés à une section nationale de l'UIA	1 ^{er} oct. 91 (30 mai 91)	10/91 B 78

Expositions

Crédit Suisse, Vontobel Holding SA, Zürcher Ziegeleien AG	«Richti-Areal», Wallisellen/ZH, CP	Immeuble polyvalent «Kaserne», Opfikonerstrasse 29, Wallisellen. Ouvert du 24 avril au 4 mai, 16 h 30 à 20 heures (lundi-vendredi), 9 h 30-12 h 30 (samedi)		
Commune de Chalais/VS	Centre scolaire à Vercorin, CP	Chalais: sous la salle de gymnastique. Ouvert du 7 au 17 mai, aux heures de bureau. Renseignements au bureau communal de Chalais		23/90 B 199

Note

Cette rubrique, préparée en collaboration avec *Schweizer Ingenieur und Architekt* (SI+A), organe officiel en langue allemande de la SIA, est destinée à informer nos lecteurs des concours organisés selon les normes SIA 152 ou UIA ainsi que des expositions y relatives. Pour tout renseignement, prière de s'adresser exclusivement à la rédaction de SI+A, tél. 01/2015536.

Carnet des concours

Centre professionnel à Delémont

Résultats

En juillet 1990, le Département de l'économie publique de la République et canton du Jura, par le Service des constructions et le Service de la formation professionnelle, ouvrait un concours public de projet pour la réalisation d'un centre professionnel à Delémont¹.

Composition du jury

Membres :	MM. Laurent Theurillat, architecte cantonal, Delémont, président; Jean-Pierre Dresco, architecte cantonal, Lausanne; Patrick Mestelan, architecte, Lausanne; Stéphane de Montmollin, architecte, Bienne; Paul Morisod, architecte, Sion; Jean-Claude Bailat, directeur de l'Ecole professionnelle, Delémont; Guy Bédard, chef du Service de la formation professionnelle, Delémont; Louis Gasser, président de la Commission de l'Ecole professionnelle, Delémont; André Chavanne, conseiller communal, Delémont.
Suppléants :	MM. Berry Luscher, architecte, Porrentruy; Georges Daucourt, architecte-urbaniste communal, Delémont.
Experts :	MM. Gerald Kaech, délégué cantonal à l'énergie, Delémont; Jacques Guignard, directeur adjoint de la Fédération vaudoise des entrepreneurs, Tolochenaz; Dominique Nusbaumer, urbaniste cantonal, Delémont; Jean-Claude Salomon, chef de l'Office cantonal des sports, Porrentruy.
Contrôle technique :	MM. Jocelyn Donzé, Service des constructions, Delémont; Nicolas Gogniat, Lajoux.
Secrétariat du concours :	M ^{me} Catherine Domeniconi, Service des constructions, Delémont.
Secrétariat du jury :	M ^{me} Renée Etienne, Marin.
<i>Palmarès</i>	
1 ^{er} rang (Fr. 25 000.-) :	Vincent Mangeat, architecte EPFL/FAS-SIA, Nyon. Collaboratrice : Paule Camerin, architecte. Assistants : Pierre Wahlen, Manuela Toscan, Frédéric Gatti, Igor Prusak, David Prudent.
2 ^e rang (Fr. 20 000.-) :	Bureau d'architecture Antoine Rais SA, architecte FSAI-SIA, Delémont. Collaborateurs : Robin Voyame, Jean-Marc Rais, Denis Steiner, Pierre-André Boegli, Darrell Didon. Conseils : Erard + Dr. Mathys, ingénieurs EPF/ASIC.
3 ^e rang (Fr. 17 000.-) :	Gerster architectes, Delémont. Collaborateurs : Roger Balser, Jacques Theubet, Jean-Claude Ackermann, Keith Edens.
4 ^e rang (Fr. 9 000.-) :	Marcel Eschmann, architecte FSAI-SIA, Moutier.
5 ^e rang (Fr. 8 000.-) :	ARCHITRAVE SA, Delémont, Henri-Robert Charrue, architecte FAS-SIA, Gérard Wuthrich, architecte, Aurèle Calpe, architecte ETS.
6 ^e rang (Fr. 6 000.-) :	ARCHES 2000 SA, Koller & Tschopp, architectes UTS-FSAI, Delémont. Collaborateurs : Patrick Chevalier, Dominique Letté, Frédéric Recordon, Xavier Lopez, Françoise Lusa.

A l'unanimité, le jury recommande au maître de l'ouvrage de confier le mandat de la poursuite de l'étude à l'auteur du projet classé au premier rang, en vue de la réalisation.

Il appartiendra au lauréat de réétudier notamment les points suivants :

- l'éclairage naturel des salles de classe
- l'organisation des circulations, notamment le cheminement lié à la rampe
- l'organisation des groupes de vestiaires et leurs circulations (respect des zones pieds propres/pieds sales)
- la liaison école/complexes sportif et restaurant
- le restaurant scolaire et ses annexes.

Le jury se tient à disposition, à titre de commission d'experts, pour la suite de l'étude.

Cintus II : concours international pour l'utilisation de nouvelles technologies dans l'habitat social

Ouverture

Ce concours fait suite à Cintus I, lancé en 1987, Année internationale des sans-abri, pour la recherche de solutions architecturales au logement des populations les plus déshéritées.

Cintus II est un concours d'idées, anonyme, en une phase. Une présélection sera effectuée par les sections nationales de l'UIA, qui retiendront chacune dix projets au maximum parmi ceux qui leur seront soumis sur le plan national.

Les architectes affiliés à une section nationale de l'UIA, en association avec des industriels ou des institutions scientifiques, sont invités à soumettre des projets proposant une solution au problème des sans-abri. Leurs projets devront avoir un caractère novateur, tant sur le plan architectural et technologique que sur celui de la mise en œuvre, tout en prenant en compte l'aspect quantitatif des besoins en habitat social des communautés les plus démunies.

Le jury se prononcera en fonction des critères d'évaluation suivants :

- la résistance de la construction
- sa longévité et sa maintenance
- les performances de la couverture
- les éléments du confort sanitaire
- l'utilisation des énergies naturelles
- l'économie du projet.

Composition du jury

Le jury, placé sous la présidence de Olufemi Majekodunmi, président de l'UIA, se compose de cinq membres, chacun provenant d'une des Régions de

l'UIA, ainsi que de MM. Gérard Benoit, vice-président de l'UIA pour la Région I; Joaquin Maggioni Casadevall, conseiller au Département des travaux publics et des transports en Aragon; Nils Carlson, secrétaire général de l'UIA; Fernando Zamora Chueca, directeur de l'Institut foncier et du logement en Aragon; un représentant de la section espagnole de l'UIA.

Prix

Les récompenses seront honorifiques. Un diplôme d'honneur sera attribué, ainsi que cinq mentions et cinq mentions honorables. Tous les travaux sélectionnés par les sections seront publiés dans un ouvrage consacré au concours et adressé aux instances gouvernementales de tous les pays du monde.

Adresse de l'organisateur

Diputacion General de Aragon
- Cintus II
Instituto del Suelo
y la Vivienda de Aragon
Paseo Maria Augustin N° 36
E-50071 Saragossa

Calendrier

Date limite des inscriptions :
30 mai 1991
Expédition des dossiers :
1^{er} juin 1991
Date limite d'expédition des projets aux sections nationales :
1^{er} octobre 1991
Présélection des projets par les sections nationales : 21 octobre 1991
Date limite d'expédition des projets par les sections nationales aux organisateurs à Saragossa : 26 octobre 1991
Réunion du jury : 15-19 décembre 1991

¹ Voir IAS 15-16/90, du 18 juillet 1990, p. B 123.